

MANIFESTATIONS PUBLIQUES À L'INTÉRIEUR

PLAN DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE auditions | manifestations | spectacles | événements

Valable dès le 10 janvier 2022

- L'accès à toutes les manifestations publiques est soumis à l'obligation de présenter un certificat Covid 2G (certificat Covid + pièce d'identité), dès l'âge de 16 ans, pour les élèves participants et le public. Le contrôle est effectué par les enseignant·e·s lors des auditions de classes et par un·e représentant·e du CMVR lors des concerts et manifestations.
- En plus du certificat Covid pour les plus de 16 ans, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes présentes dès l'âge de 12 ans, y compris pour celles qui se produisent sur scène.
- Lorsque le port du masque n'est pas possible (instruments à vent et chant), la règle du 2G+ est obligatoire pour les personnes de plus de 16 ans.
- Du savon ou gel hydroalcoolique sont mis à disposition.
- Le respect des distances n'est pas obligatoire.
- Les employé·e·s ne sont pas tenu·e·s de posséder un certificat Covid. Ils portent le masque, respectent les distances et l'utilisation d'une paroi de séparation selon le plan de protection général du CMVR.
- L'enseignant·e concerné·e ou un·e membre du staff administratif est responsable de veiller au respect des règles sanitaires lors de la manifestation.
- La consommation de boissons ou nourriture à l'intérieur n'est pas autorisée jusqu'à nouvel avis.
- Les surfaces et les objets sont régulièrement nettoyés et les locaux sont aérés.
- Les coordonnées des personnes présentes sont collectées.

Merci pour votre collaboration et responsabilité face à ces mesures !

La direction